

COMMUNE
DE
VILLARS

du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Mercredi 19 JUIN 2023

N°D-2023-06-04

Modification Délibération
D-2023-05-01

Le 19 JUIN 2023 à Vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 JUIN 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie
Présents : Mmes : BELLON S., PEREIRA S., VANEL M., FELLON F. ;
Messieurs : EVEN P., MASSEL A., BLANC P., POUCEL A.,
Absents excusés : CECCHINI C., MENSE M., CASTANO C.,
Absents : CORNAND JB., POIMBOEUF J., HENAREJOS F.,
Procuration : CASTANO a donné procuration à EVEN, MENSE a donné procuration à PEREIRA
Secrétaire de séance : BELLON Stéphanie

Madame la Maire explique que lors de rédaction de la délibération D-2023-05-01 pour l'acquisition de parcelle pour la construction d'un parking une erreur de frappe sur un numéro de parcelle a été faite. Il convient donc de la reprendre comme suit :

Pour pouvoir réaliser ce parking la Municipalité a besoin d'acquérir des parcelles :
Section AI N°7 en partie-202 en partie et 329 en partie, propriété de l'indivision ROUX.
Ces parcelles sont réparties de la façon suivante :

Zone Ap : $2.538 \text{ m}^2 + 209 \text{ m}^2 = 2.747 \text{ m}^2$ (fraction des trois parcelles AI 7- 202 et 329)

Zone Aep : 291 m^2 (fraction de la parcelle AI 7 près du cimetière)

Zone UA : 103 m^2 (fraction de la parcelle AI 329 près du Village).

Après négociation avec les partie une entente sur le prix de 42.740,00 € a été arrêté.

Madame la Maire propose de signer une promesse de vente chez l'office notarial GOSSEIN – PAGES, notaires associés à Apt

Le Conseil **OUI** l'exposé de Madame la Maire
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de modifier la délibération N°2023-05-01

La secrétaire de séance :
BELLON Stéphanie



Mise en ligne sur le site internet le : 23 106 12023

La Maire :
PERIERA Sylvie

